

FINANCES**Subventions 2009**

Avances de trésorerie à certains organismes

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil municipal décidera de l'attribution des subventions aux associations locales lors du vote du budget primitif prévue à la séance du 29 janvier 2009. Certaines associations sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités, dans l'attente du vote du budget.

En effet, les frais de fonctionnement de certaines d'entre elles entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention en février prochain (cf. liste en annexe).

Les avances sur subventions seront octroyées au cas par cas, au regard du bilan d'activités 2008 et des projets 2009 des associations qui devront ainsi justifier d'une activité nécessitant des besoins de trésorerie urgents.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser à mandater aux associations qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions, dans la limite du quart du montant de la subvention communale octroyé par le Conseil Municipal en 2008.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif 2009.

P.J. : liste des bénéficiaires.

LISTE DES ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2008	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Association Ivryenne pour le Cinéma	341 400	85 350
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	195 000	48 750
Bergers en scène	161 000	40 250
CASC	140 000	35 000
CREDAC	113 000	28 250
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800	152 450
USI Club Omnisport	452 600	37 716
USI Foot	407 015	33 917
USI Formation	32 785	2 732
USI Hand	1 022 105	85 175
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	63 000	15 750
Mission Intercommunale Ivry Vitry	143 457	35 864

FINANCES

Subventions 2009

Avances de trésorerie à certains organismes

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 31 janvier 2008 attribuant les subventions aux associations locales pour l'année 2008,

considérant que le vote du budget primitif 2009 n'interviendra qu'à fin janvier et que les subventions 2009 allouées par la commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations et autres bénéficiaires entraînent pour eux des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite du quart du montant de la subvention communale réglée en 2008,

vu la liste des bénéficiaires,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité et 11 conseillers ne prennent pas part au vote)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes (CCAS, Mission locale intercommunale Ivry-Vitry) percevant une subvention communale et qui en justifieront la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2009 dans la limite du quart du montant accordé en 2008, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2008	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Association Ivryenne pour le Cinéma	341 400	85 350
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	195 000	48 750
Bergers en scène	161 000	40 250
CASC	140 000	35 000
CREDAC	113 000	28 250
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800	152 450
USI Club Omnisport	452 600	37 716
USI Foot	407 015	33 917
USI Formation	32 785	2 732
USI Hand	1 022 105	85 175
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	63 000	15 750
Mission Intercommunale Ivry Vitry	143 457	35 864

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2009.

RECU EN PREFECTURE
 LE
 PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
 LE 19 DECEMBRE 2008